

## Bicamérisme et garantie des libertés

Par **Bluesummers**, le **27/10/2006** à **17:15**

Hello c'est encore moi twisted found or type unknown

Alors comme dis dans le tire j'ai cette disserte à faire pour lundi.  
J'ai trouvé un plan mais je crois que le plan en question serait plutôt un plan pour le sujet "Bicamérisme sous la Ve republique".

Cela dit après réflexion j'étais en train de me dire, que parler du bicamérisme de la Ve republique c'est parler de la garantie des libertés, même implicitement, non ?

Aussi pensez-vous que ce plan passerait pour mon sujet :

### I – D'UNE FINALITÉ TECHNIQUE A UNE FINALITÉ POLITIQUE

A - Le bicamérisme technique proclamé

- 1 - la chambre territoriale
- 2 - la chambre économique

B - Le bicamérisme politique sous-jacent

- 1 - la tradition historique
- 2 - lma confirmation en 1958

### II - D'UNE COMPOSITION SPÉCIALISÉE A UNE REPRÉSENTATION A CARACTÈRE POLITIQUE

A - La représentation des collectivités territoriales

- 1 - implique un suffrage indirect
- 2 - et implique composition particulière du collège électoral

B La garantie d'une représentation de la France modérée

- 1- à travers la sur-représentation des petites communes
- 2 - à travers l'utilisation limitée de la proportionnelle

Voilà j'attends vos avis, autant pour le bicamérisme sous la Ve rep ok, mais pour mon sujet je suis pas du tout convaincu

twisted found or type unknown

Par **Camille**, le **28/10/2006** à **14:27**

Bonjour,

Désolé de ne pas pouvoir vous aider directement, mais une chose est au moins certaine, bicamérisme ne rime pas forcément avec garantie des libertés...

Rien n'empêche une dictature de se camoufler derrière un bicamérisme "à sa botte", chambres désignées par le pouvoir ou par une émanation du pouvoir et non pas élues directement ou indirectement par le peuple. Et même s'il y en a, une dictature est, en général, assez experte dans l'art et la manière de trafiquer des élections d'apparence démocratique.

A l'inverse, on doit trouver des démocraties qui n'auraient qu'une seule chambre des représentants, voire aucune. Exemple typique : les parlements cantonaux suisses. Il n'y a bicamérisme qu'au niveau fédéral.

Et une chose est en tout cas certaine, ce n'est pas (enfin, pas seulement) le bicamérisme fédéral ou les monocamérismes ou les non-camérismes cantonaux qui garantissent - ou pas - les libertés en Suisse.

Par **Bluesummers**, le **28/10/2006** à **15:19**

:(

Donc ça sous entend que mon plan ne marche pas pour mon sujet ? Image not found or type unknown

Par **Camille**, le **28/10/2006** à **17:04**

Bonjour,

Moi, à titre perso, je ne peux pas vous dire, je ne suis pas étudiant et encore moins juriste.

Je répondais simplement, en donnant ma vision perso, à

[quote="Bluesummers":dazyjoej]

parler du bicamérisme de la Ve république c'est parler de la garantie des libertés, même implicitement, non ?[/quote:dazyjoej]

Moi, dans mon esprit, ce n'est pas implicite...

Par **bob**, le **28/10/2006** à **18:35**

Salut,

Comme d'habitude pour une dissertation ou un commentaire d'arrêt, il faut savoir ce que tu veux démontrer. Pour cela tu réponds à une question qui est ta problématique. Or, la j'en vois pas.

Réfléchis à toutes les questions que posent ton sujet, définis les termes: bicamérisme, toutes les sortes de bicamérisme...(anglais américain, allemand, français etc). Au premier semestre de 1ère année, c'est de la théorie générale donc il ne faut pas se concentrer exclusivement sur la France. Ensuite quelle liberté? des individus, des "collectivités territoriales" (Région, mais aussi Etat fédéré).

Ensuite, une fois qu'au brouillon tu t'es posé plein de question, là tu peux trouver la problématique... enfin normalement.

Quant à ton plan, je ne vois pas une fois les mots "garantie des libertés" dedans! Il y a donc quelque chose qui cloche à mon avis.

Voilà, en espérant t'avoir un peu aidé. Je vais essayer de réfléchir un peu à ton sujet mais je le trouve pas facile...

Par **Bluesummers**, le **29/10/2006 à 16:44**

:?

On dirait que j'ai encore pas mal de boulot à changer mon plan, sinon à recommencer à 0 Image not found or type unknown

En plus j'ai beaucoup de tps vu que je dois aussi bosser une interro de droit civil mais rendre

mon plan de droit consti demain Image not found or type unknown

Bon en reprenant vos idée et suggestions, voilà ce que ça donne :

**Problématique :** En quoi le bicameralisme n'est pas forcément garant des libertés ?

(pour la problématique je ne précise pas quelles libertés)

I - Le bicamérisme au service des libertés

A - Garantie des libertés individuelles (parlement plus représentatif avec une seconde chambre, séparation du pouvoir)

B - Garantie des libertés des collectivités locales ( Région mais aussi Etat fédérés)

II - Les autres aspects

A - Un bicamérisme détourné/apparent (le cas de la dictature camouflé derrière un bicamérisme "à sa botte")

B - Monocamérisme et non-camérisme (les parlements cantonaux suisses)

:oops:

Voilà, je me suis permis de reprendre vos expression (c'était si bien dit Image not found or type unknown).

Je pense que cela tient désormais debout. Reste sans doute à donner de meilleurs titres à

chaque partie, mais là j'avou je sèche

:?

Image not found or type unknown

Vous en pensez quoi ?

Par **dulac**, le **13/05/2015** à **12:20**

bonjour à tous

J'ai un sujet de dissertation en régime politique. le sujet est le suivant: le bicaméralisme britannique.

MERCI